



CENTRE DE DROIT ET DE POLITIQUE COMPARÉS

JEAN-CLAUDE ESCARRAS

UMR-CNRS 7318 DICE

UNIVERSITÉ DE TOULON



Alaa Abdalhasen JABER

*L'apport de l'expérience irakienne en matière de lutte contre le terrorisme.
Études basées sur la réalité des droits de l'homme en Irak*

sous la direction de

Madame Maryse BAUDREZ, Professeur des universités

Thèse soutenue publiquement le vendredi 10 juillet 2015 à 9h30 à l'Université de Toulon, Faculté de droit, salle du Conseil.

Jury :

M. Massimo CAVINO, Professeur des universités à l'Université du Piémont oriental, Italie, rapporteur,

Mme Marie-France VERDIER, Maître de conférences HDR à l'Université Montesquieu Bordeaux IV, rapporteur,

M. Alioune Badara FALL, Professeur des universités à l'Université Montesquieu Bordeaux IV,

M. Max GOUNELLE, Professeur émérite des universités à l'Université de Toulon,

Mme Maryse BAUDREZ, Professeur des universités à l'Université de Toulon.

Résumé :

À la veille d'une journée de « deuil absolu » pour l'anniversaire des attentats tragiques de Madrid du 11 mars 2004, afin de lutter contre le terrorisme, l'ancien secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a proposé une stratégie globale respectueuse des droits de l'homme et de la primauté du droit. Cependant, la stratégie prévue par l'ONU ne semble s'adresser qu'aux pays dans lesquels l'arsenal juridique contient déjà une protection des droits de l'homme, car toutes les résolutions adoptées appellent les États à ne pas restreindre les droits de l'homme au nom de la lutte contre le terrorisme.

Le problème en Irak est cependant beaucoup plus grave. En effet, la protection des droits fondamentaux y est encore lacunaire du fait de la genèse d'un système démocratique naissant et ajouté à cela, la dangerosité du terrorisme le plus brutal. L'importance croissante de la protection des droits de l'homme dans ce pays tient au fait que celle-ci représente un havre de paix pour calmer la brouille qui nourrit le terrorisme entre les diverses communautés de ce pays. Il s'agit essentiellement d'instaurer un climat favorable à une conciliation nationale.

La lutte contre le terrorisme en Irak ne peut ainsi porter ses fruits sans l'adoption d'un État de droit et d'une loi qui affronte ce phénomène tout en conservant les droits fondamentaux. De même,

depuis 2003, en dépit du fait que l'ONU et les nouveaux dirigeants s'efforcent d'ancrer les notions des droits de l'homme dans la société irakienne, leur tâche semble encore très difficile. En effet, l'échec continu de la communauté internationale dans ses diverses tentatives destinées à formuler une définition unanime du terrorisme s'est reflété négativement sur l'Irak. Le manque d'une définition juridique a permis à certaines puissances mondiales d'en donner une définition politique afin de servir leurs propres intérêts dans le cas irakien, ce qui a provoqué des violations des droits de l'homme au nom de la lutte contre le terrorisme en Irak, en entravant les étapes vers une considération efficace des droits fondamentaux.
